

Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2017 -
Conseil municipal du 6 avril 2017

2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Budget 2017 -
Conseil municipal du 6 avril 2017

Fonctionnement

Évolution de la fiscalité :
baisse des taux d'imposition locaux



a) Fiscalité

L'évolution des bases nettes entre 2016 et 2017 est de :

- + 0,34 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 2,85 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 1,29 % pour la taxe d'habitation.

Après adhésion en 2015 de la Ville de Saint-Flour à l'Établissement Public Foncier Régional, une taxe additionnelle (Taxe Spéciale d'Équipement) sera prélevée, dès 2017, sur les ménages. Aussi, il est proposé de diminuer les taux d'imposition des ménages afin que ceux-ci ne soient pas impactés par cette T.S.E :

- T.H. de 18,85% à 18,74%
- TFB de 35,35% à 35,21%
- TFNB de 117,77% à 117,08%

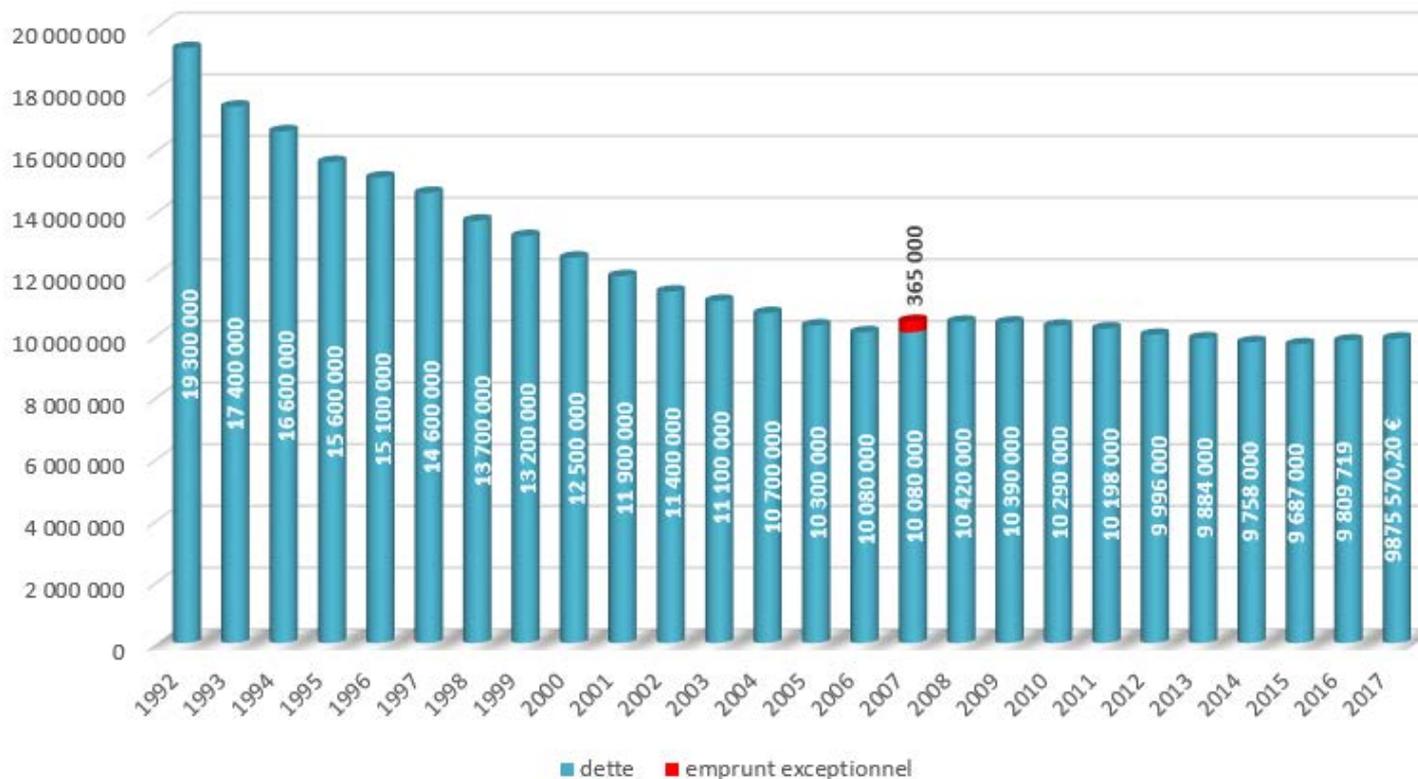
Le montant attendu des contributions directes en 2017 est de 4 217 732 €.

b) Évolution de la dette

Le 1^{er} janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.

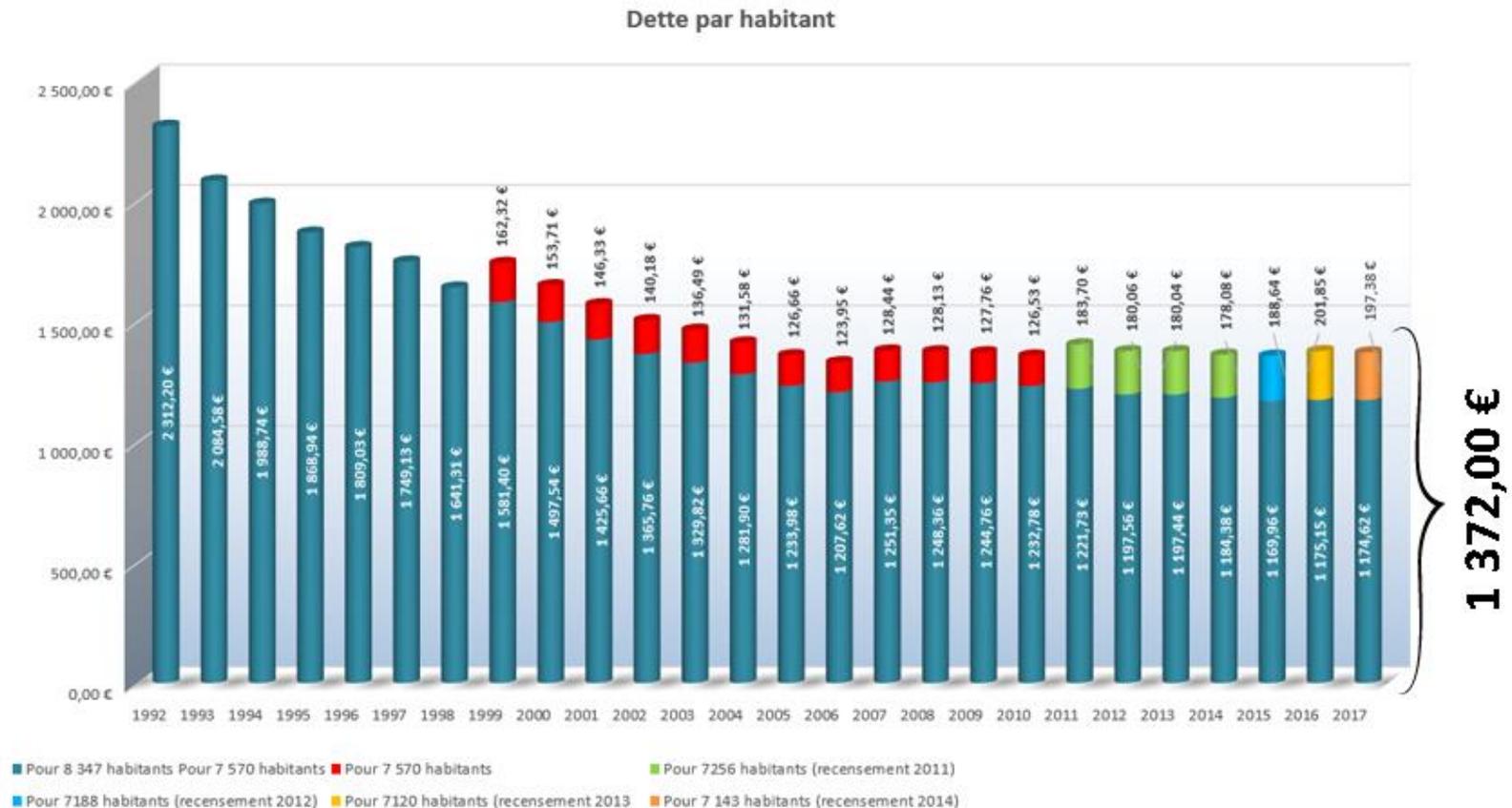
Au 31 décembre 2017, elle s'élèvera à 9 875 570,20€ soit une diminution de moitié depuis 1992.

Évolution de la dette

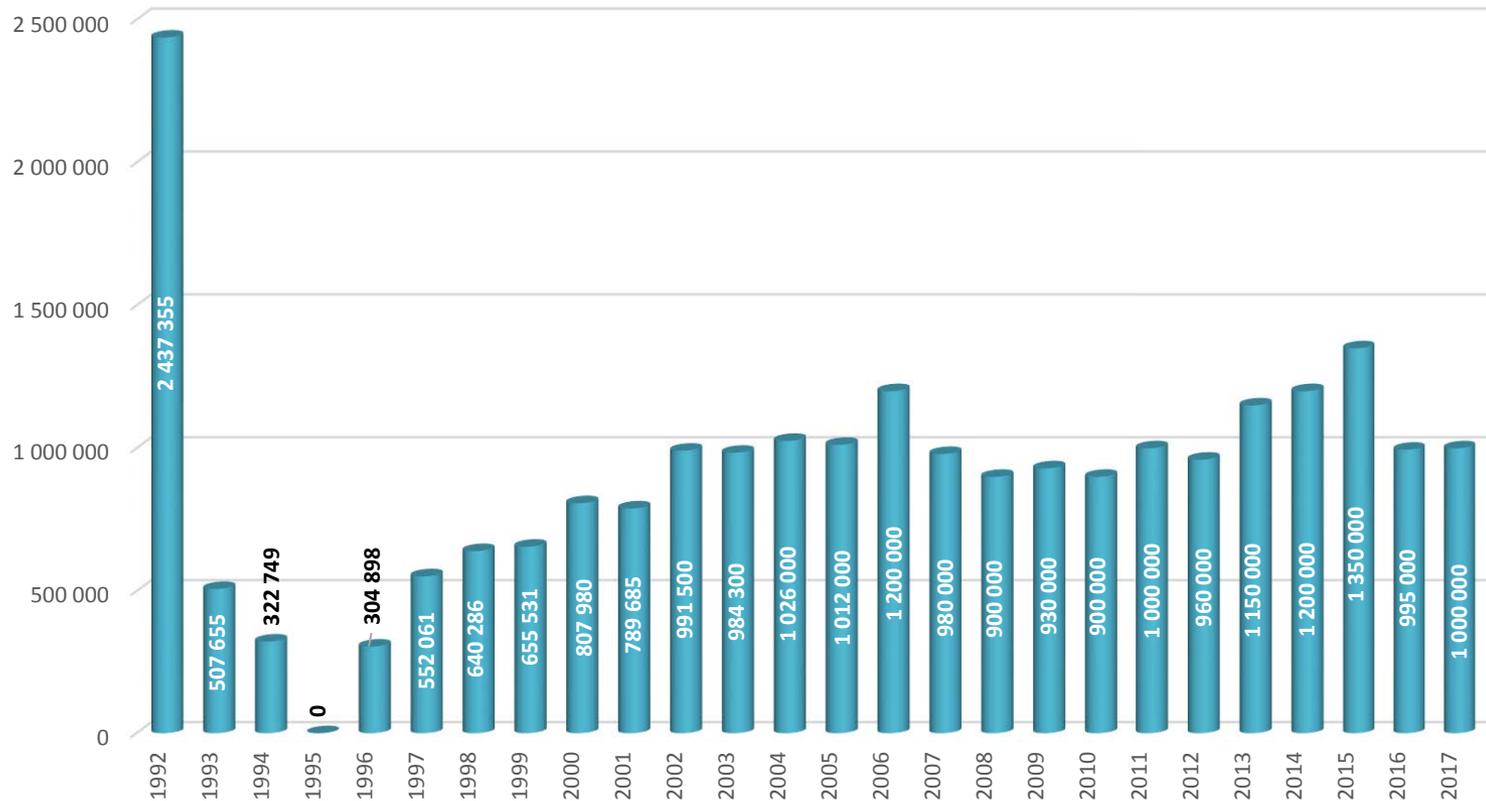


Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement.** Cette année la commune de Saint-Flour bénéficie d'un emprunt exceptionnel auprès de la C.D.C à hauteur de 1 M € à taux zéro pour la rénovation du groupe scolaire de Besserette.

À titre d'information, au 1^{er} janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 372 € par habitant contenu de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 (7 143 habitants).



Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

En 2017, un emprunt d'1M € à taux zéro est contracté par la Ville de Saint-Flour auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire de Besserette.

c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

En 2017, les charges à caractère général s'élèvent à 3 106 839€, en hausse de 3% par rapport à 2016 (3 016 286€).

Les services se sont attachés à respecter une baisse du montant des crédits alloués par rapport au total prévu (BP + DM) 2016. Tous ces efforts ont permis d'inscrire de nouvelles dépenses pour la location de véhicules pour le pôle technique, les prestations d'entretien des espaces verts et le recours à des structures d'insertion dans l'emploi par l'activité économique.

✓ Les Charges de Personnel

En 2017, les charges de personnel s'élèvent à : 4 130 150 €. Elles sont en baisse de -1,2% par rapport à 2016.

Malgré certaines majorations (revalorisation du point d'indice, hausse du SMIC, modernisation des parcours professionnels carrières et rémunérations...), cette diminution est due à :

- Le recours à 23 emplois aidés. Le coût pour la collectivité est de 377 680 € compensés à hauteur de 266 150 € par les aides de l'Etat. Pour l'ensemble des emplois aidés, le reste à charge de la collectivité est donc de 111 530€.
- Les deux départs à la retraite d'agents non pas été intégralement remplacés.
- Après transfert de la compétence « gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage », l'animatrice a muté au C.C.A.S. au 1^{er}/04/2017.
- La mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de communes et du SYTEC : direction commune du Musée et de l'Ecomusée, médiation culturelle, chargé de l'inventaire mutualisé, technicien informatique. La gestion scientifique mutualisée entre le Musée de la Haute-Auvergne et le Musée Alfred-Douët s'inscrit dans cette démarche.

✓ Les Charges de Gestion Courante

En 2017, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 619 853 €, en baisse de 8 % par rapport à 2016 (BP + DM : 1 762 156 €).

Cette baisse s'explique principalement par :

- La suppression de la subvention de fonctionnement au Syndicat mixte Garabit-Grandvals (charge de transfert à la Communauté de Communes)
- La forte baisse de la participation versée au réseau de villes (Issoire-Brioude-Saint Flour) et la baisse de la subvention à l'association Les Petits Filous (ALSH périscolaire).
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont en baisse pour 108 390 € en 2017 contre 151 004 € en 2016.
- Les subventions allouées par ailleurs aux associations sont maintenues malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur la collectivité.

✓ Les Charges Financières

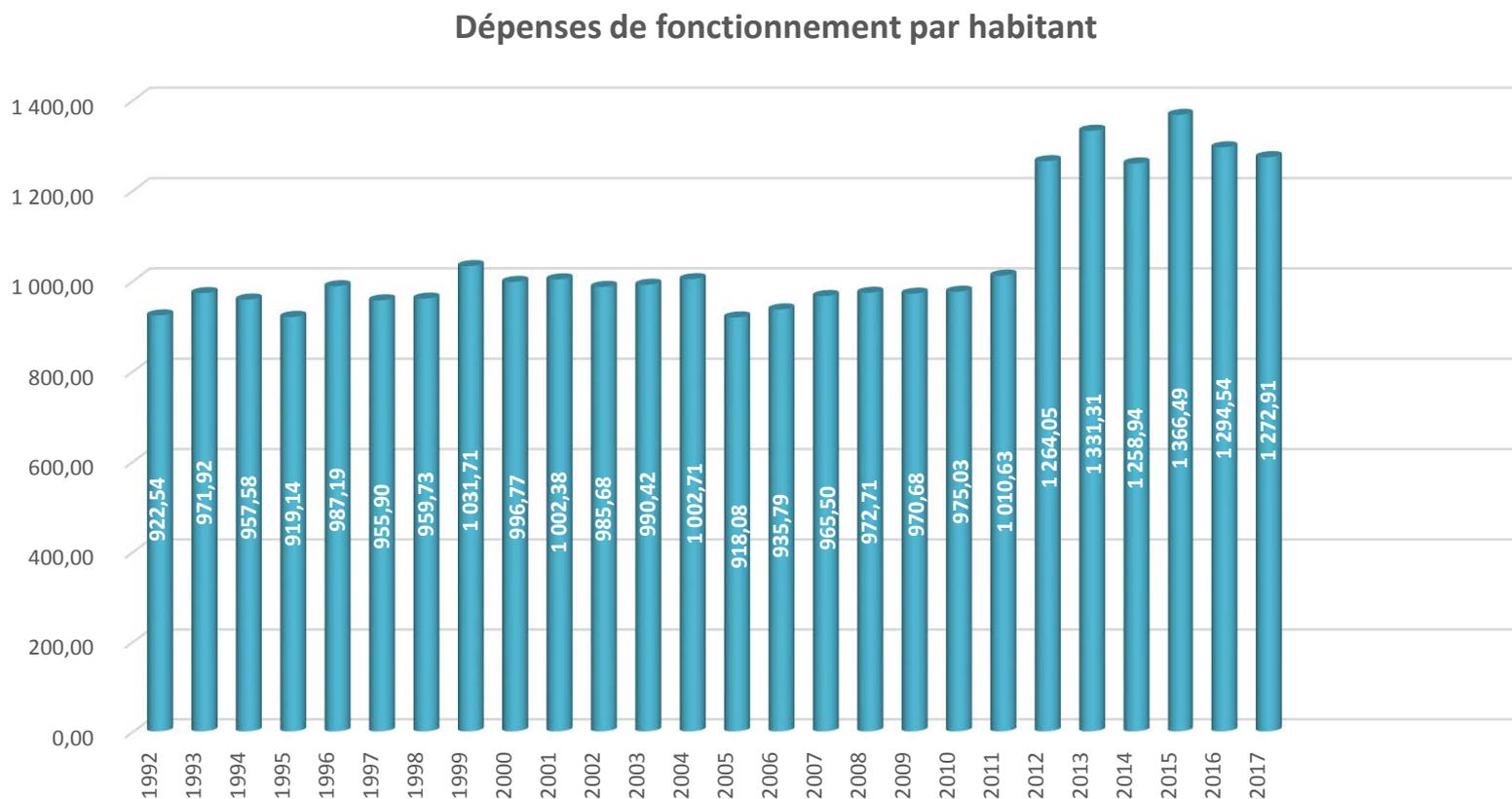
Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2017, le montant des charges financières est de 257 092 € soit une baisse de **89,1%** par rapport à 1993.

En 2017, la structure de notre dette est composée à 70,2 % d'emprunts à taux fixe, 19,5 % d'emprunts à taux variable et de 10,3 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



d) Dépenses de fonctionnement par habitant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 625 015 € contre 10 805 901 € en 2016 et 11 406 117 € en 2017.



e) Recettes de fonctionnement

En 2017, le montant de ces recettes s'élève à 10 625 015€ contre 10 805 901 € en 2016 et 11 406 117 € en 2015.

Par rapport à 2016 :

- Une baisse des Contributions directes avec une baisse des taux d'impositions « ménages ».

Les produits attendus des contributions directes diminuent de 0,9% par rapport à 2016 (2016 : 4 259 213 € ; 2015 : 4 145 000 €). Le montant du produit attendu pour 2017 est de 4 217 732 €.

- Une diminution nette des dotations estimée à 84 239 € pour 2017.
- Concernant les compensations versées par l'État au titre des abattements, des exonérations et des dégrèvements en matière de fiscalité locale : hausse de 48 283 € par rapport à 2016.

L'évolution des compensations versées par l'État en matière de fiscalité locale

Montants en euros	2014	2015	2016	2017	Evolution 2014-2017
Taxe d'habitation	173 868	195 061	151 591	217 826	+ 43 958 € soit + 25 %
Taxe foncière bâti	28 470	19 274	13 421	6 500	- 21 970 € soit - 77%
Taxe foncière non bâti	10 966	10 004	9 079	8 431	- 2 535€ soit - 23%
Taxe professionnelle / CFE	26 905	17 776	15 075	4 692	- 22 213€ soit - 82%
TOTAL	240 209	223 115	189 166	237 449	- 2 760 € soit - 1%



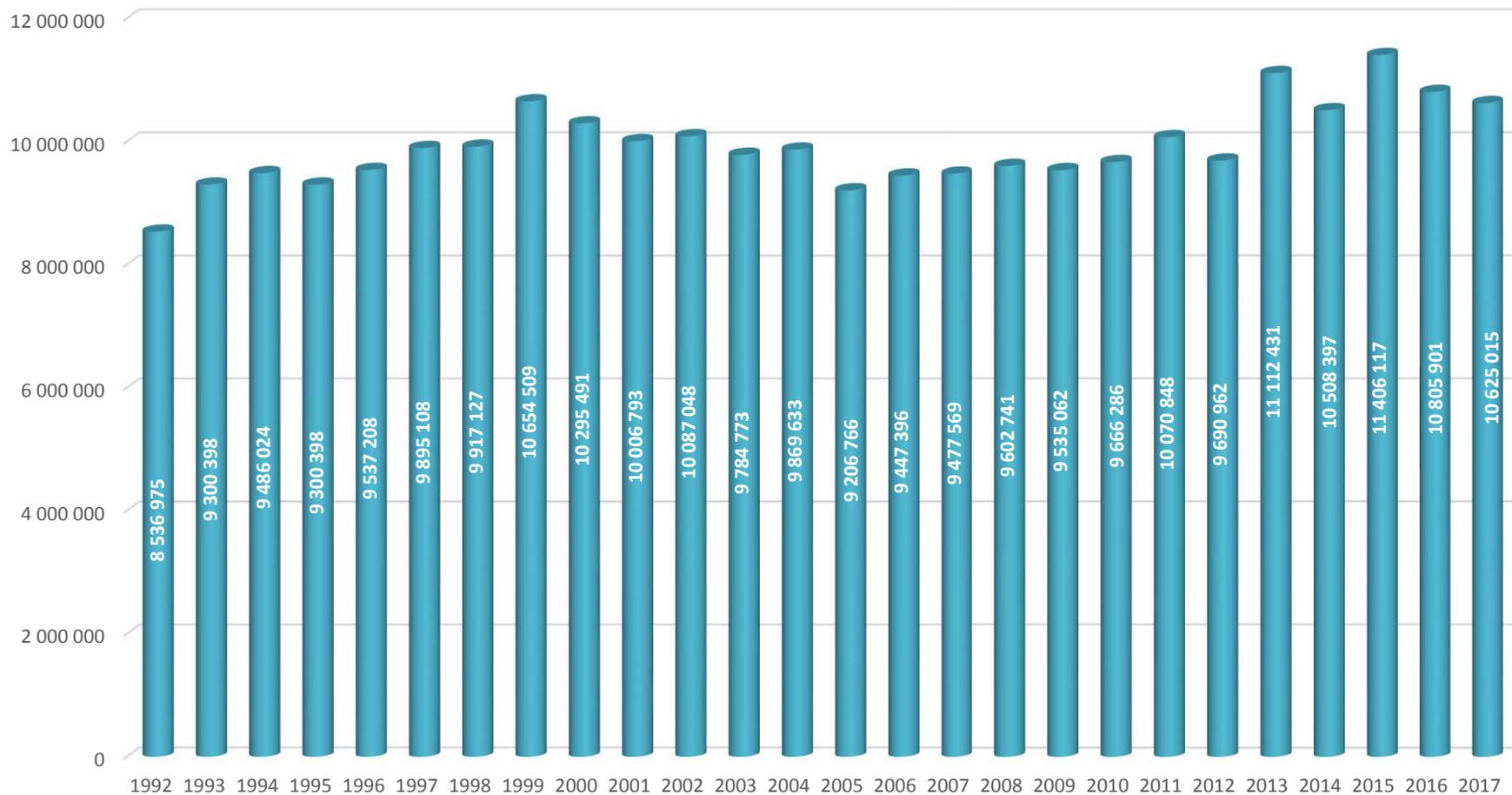
L'évolution des dotations

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	OB 2017	Evolution 2013-2017
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 163 000	-618 177€ soit -34%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	348 727	+87 908 € soit +34%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	122 273	+30 699€ soit +33,5%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	89 000	+23 401 € soit +35,6%
TOTAL	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	1 723 000	-476 169€ soit -21,6%



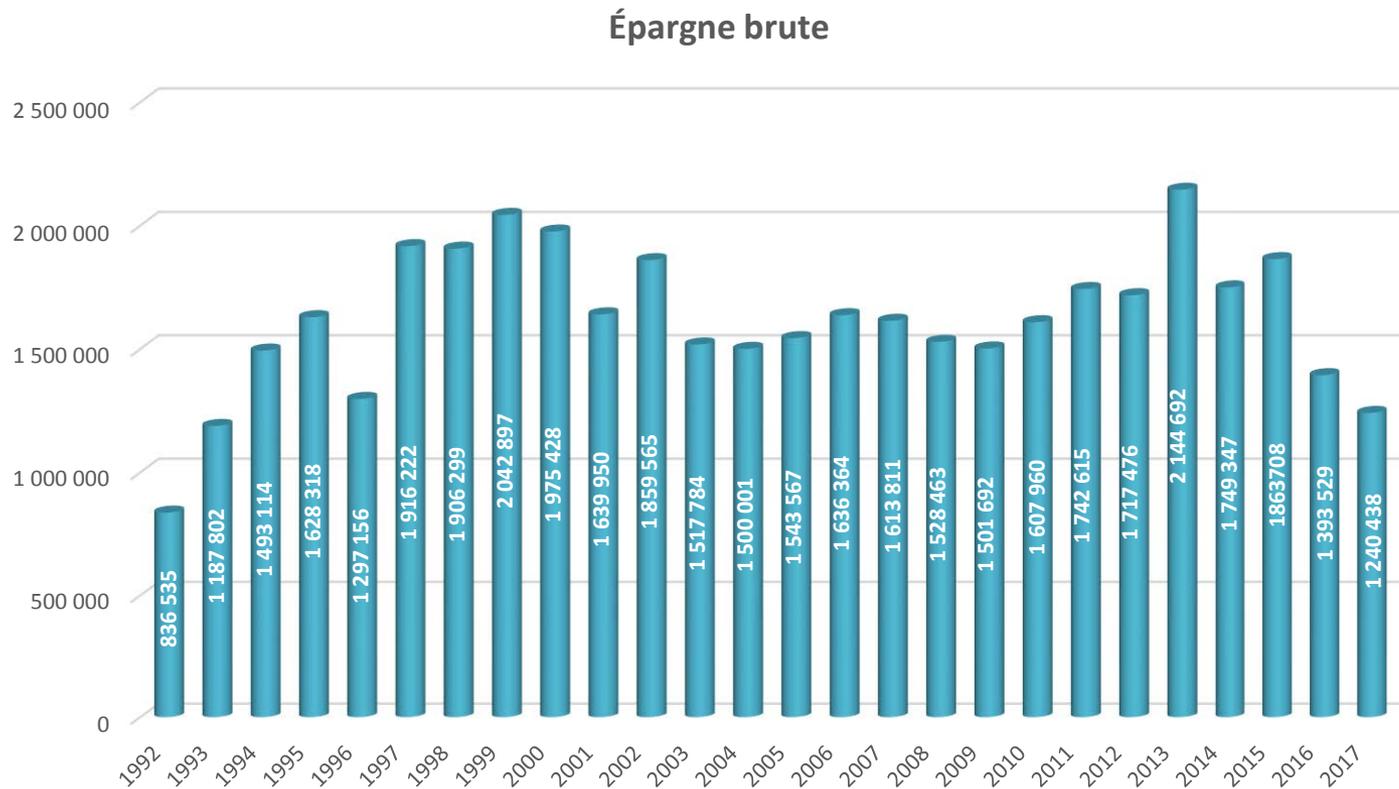
Baisse cumulée 2013-2017= 1 142 041 €

Recettes de fonctionnement



f) Épargne Brute

En 2017, l'épargne brute s'élève à 1 240 438 € (1 393 529 € en 2016 et 1 863 708 € en 2015). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant. Pour mémoire en 2016, la capacité d'autofinancement brute est de 197€ par habitant contre 188 € par habitant pour les communes de même strate démographique.



Investissement

En 2017 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 822 422 €.

En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 404 %.

Au cours de ces 23 dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Europe) pour l'obtention de subventions d'équipement.

En 2016, la Ville a dépensé 282 € par habitant contre 269 € pour les communes de la même strate démographique.

Ces dépenses d'équipement (proposé 2017) doivent nous permettre de terminer certaines opérations en cours et d'engager de nouveaux projets structurants :

- 1) Remise aux normes des équipements communaux :
➡ **1 190 627€ (42,2%)**
- 2) Politique sportive
➡ **539 700€ (19,1%)**
- 3) Rénovation de la voirie :
➡ **419 095€ (15%)**
- 4) Mise en sécurité :
➡ **172 100€ (6,1%)**
- 5) Équipements numériques des groupes scolaires publics et autres :
➡ **119 080€ (4,2%)**
- 6) Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :
➡ **86 427€ (3,1%)**
- 7) Amélioration du cadre de vie :
➡ **64 200€ (2,2%)**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération (pour 8,1%)
(modernisation des services municipaux, politique culturelle...)

Conclusion

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- ➔ Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement.
- ➔ Baisser les taux d'imposition communaux pour compenser l'impact pour les ménages de l'adhésion à l'Établissement Public Foncier.
- ➔ Réaliser des équipements pour un montant de 2 822 422 €.
- ➔ Dégager une épargne brute supérieure au remboursement du capital de la dette.
- ➔ Bénéficier d'un emprunt exceptionnel de 1M€ à taux zéro auprès de la C.D.C.
- ➔ Maintenir les montants des subventions allouées aux associations malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur la collectivité.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale :

- Remise aux normes des équipements communaux.
- Politique sportive.
- Rénovation de la voirie.
- Mise en sécurité.
- Équipements numériques des groupes scolaires publics.
- Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville.
- Amélioration du cadre de vie.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

Récapitulatif

Montants en euros	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal Commune	10 625 015	5 394 501
Budget annexe Bus urbain	110 836	147 617
Budget annexe campings	158 631	126 868
Budget annexe Eau	1 979 842	1 795 345
Budget annexe Assainissement	989 708	1 996 819
Budget annexe Cinéma	231 189	92 061
Budget annexe Lotissement Croix de Montplain Pré Charreire	116 709	287 357
Budget annexe Lotissement Bel Air Bas	328 566	768 278
TOTAL 2017	14 540 496	10 608 846
<i>Pour mémoire 2016</i>	<i>15 018 000</i>	<i>9 996 342</i>

Budget primitif 2017

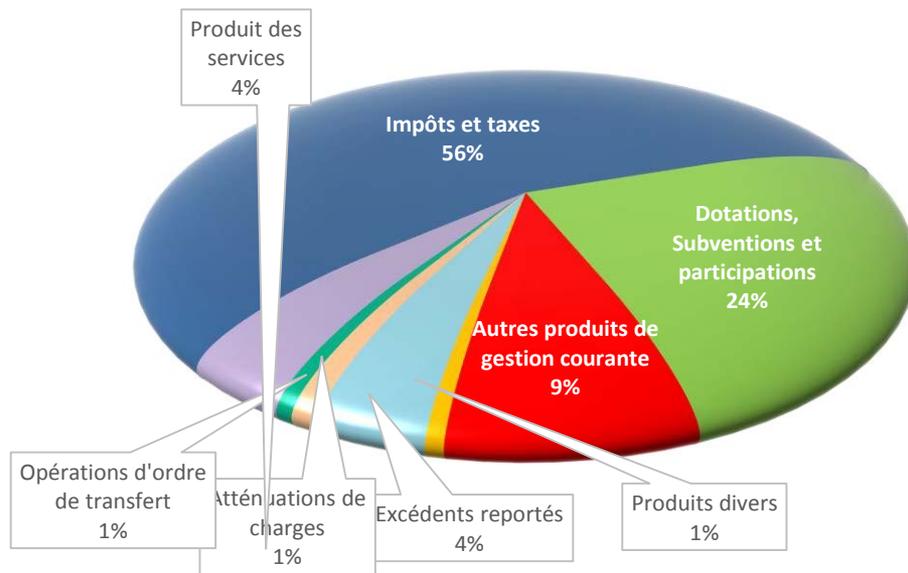
21

Ville de Saint-Flour - Budget 2017 -
Conseil municipal du 6 avril 2017

Section de fonctionnement : les recettes

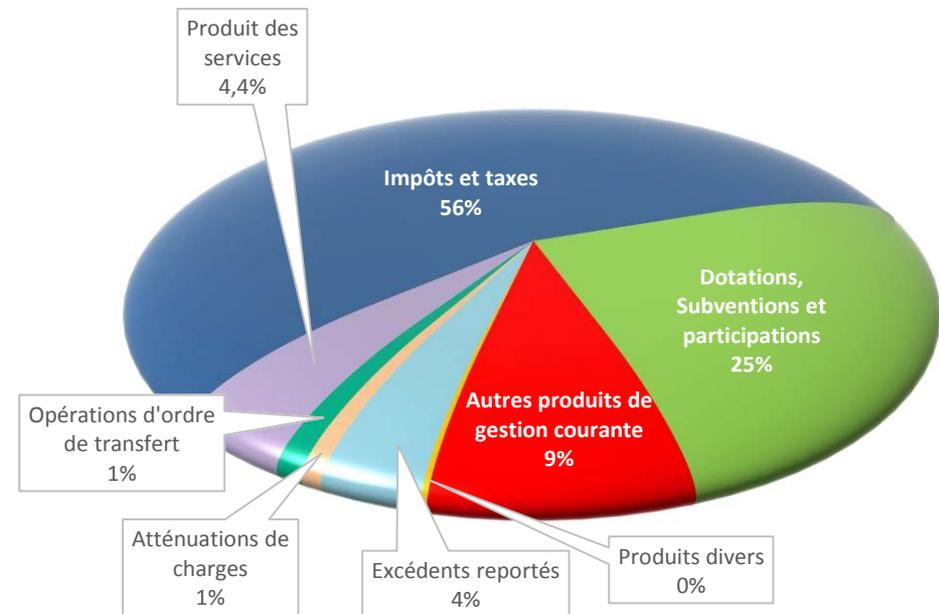
Total des Recettes de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



Total des Recettes de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €



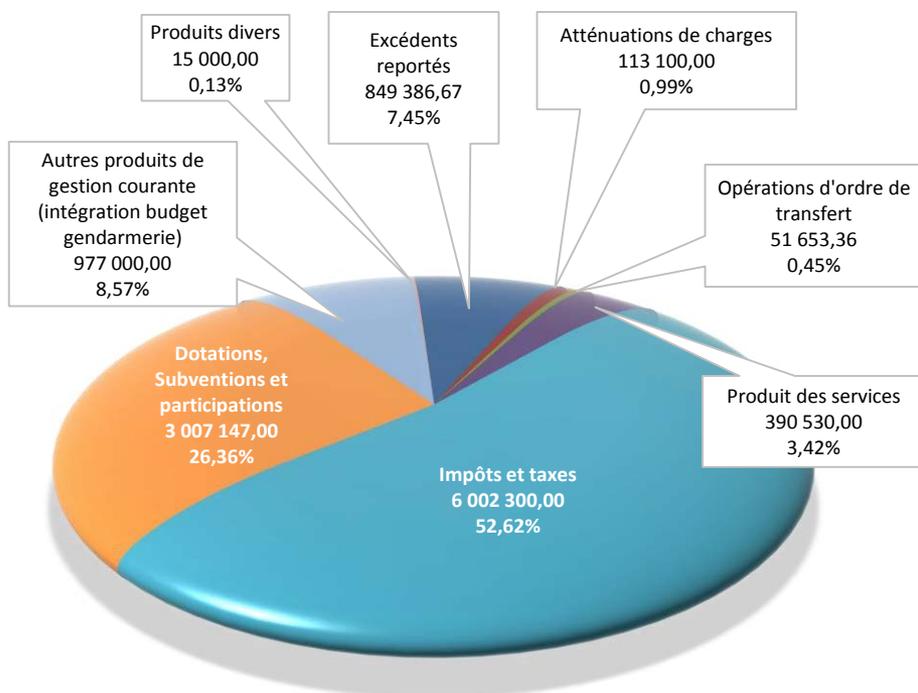
Recettes de Fonctionnement 2016

Recettes de Fonctionnement 2017

Section de fonctionnement : les recettes

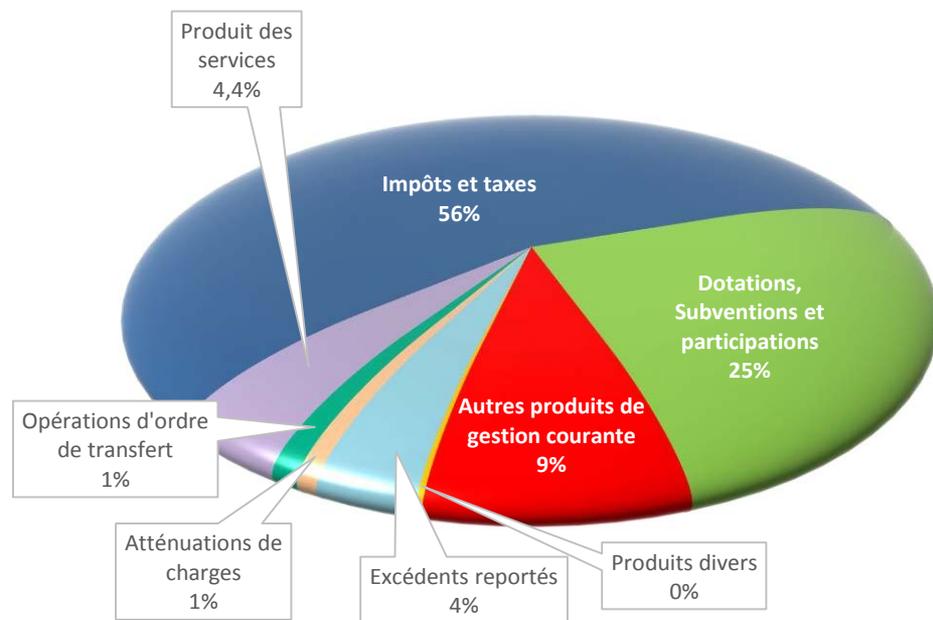
Total des Recettes de Fonctionnement en 2015

11 406 117 €



Total des Recettes de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €



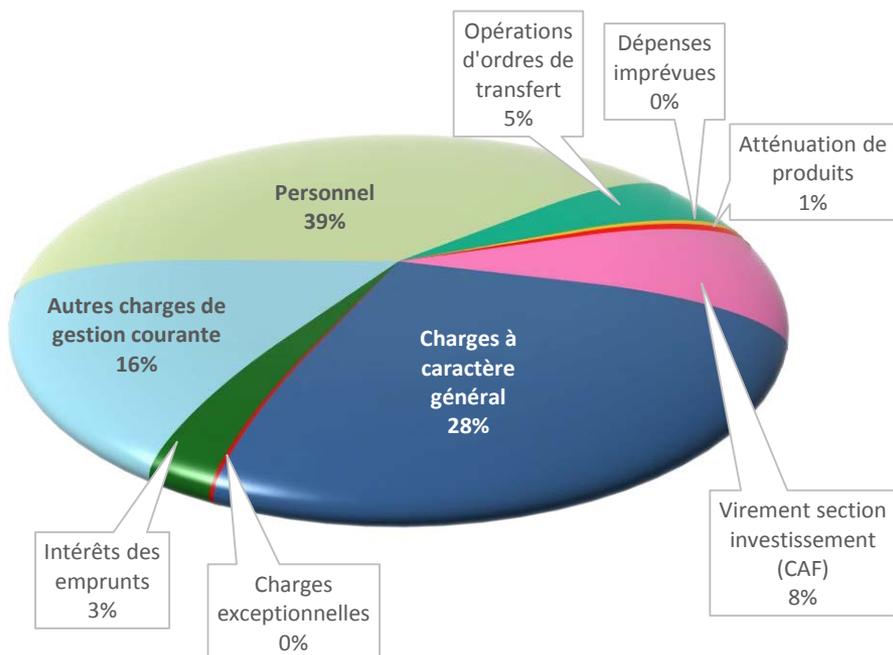
Recettes de Fonctionnement 2015

Recettes de Fonctionnement 2017

Section de fonctionnement : les dépenses

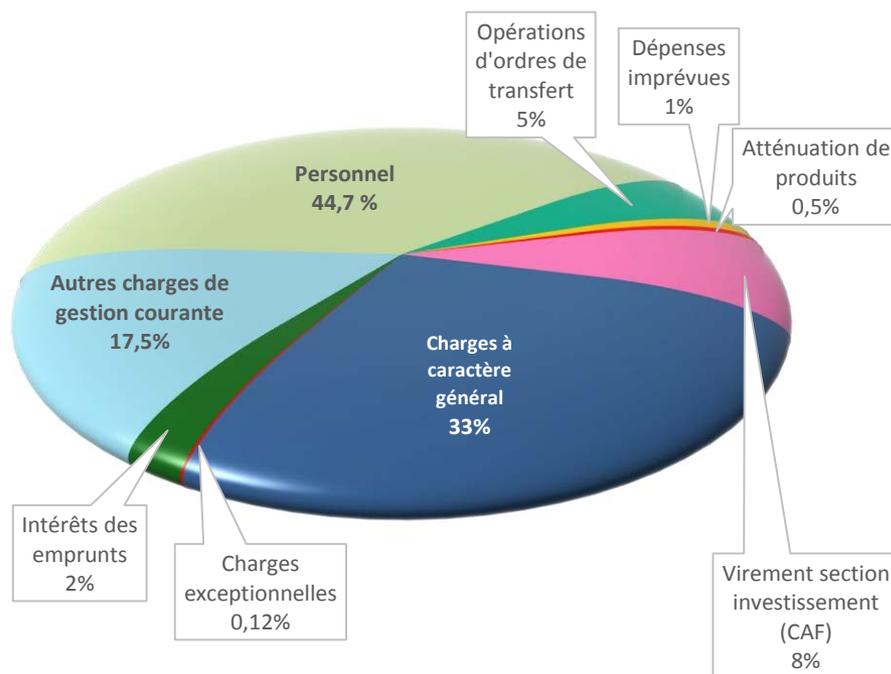
Total des Dépenses de Fonctionnement en 2016

10 805 901 €



Total des Dépenses de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €



Dépenses de Fonctionnement 2016

Dépenses de Fonctionnement 2017

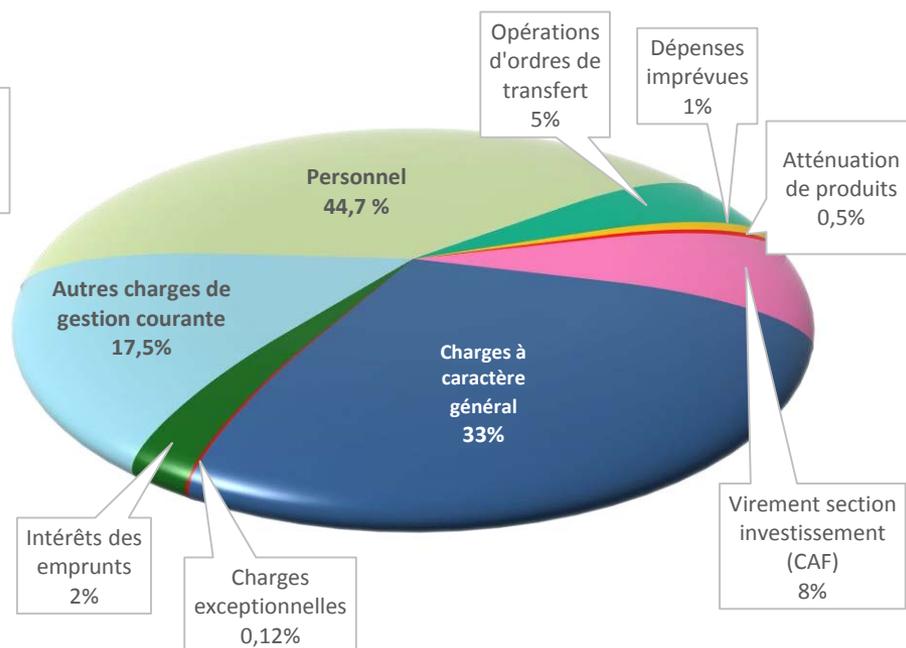
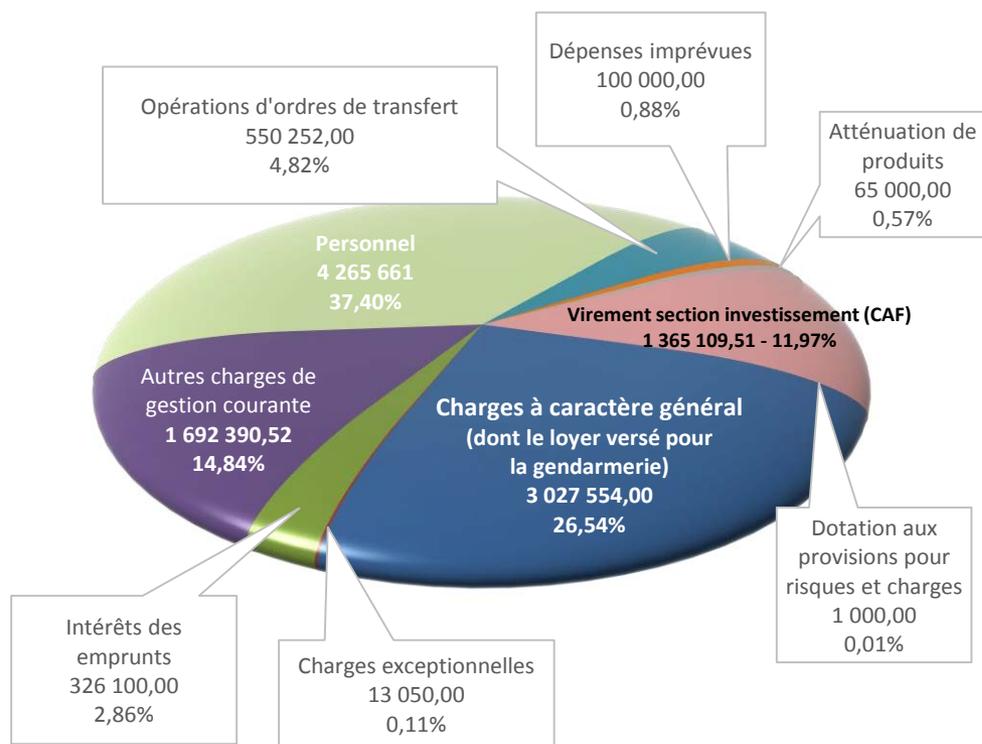
Section de fonctionnement : les dépenses

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2015

11 406 117 €

Total des Dépenses de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €



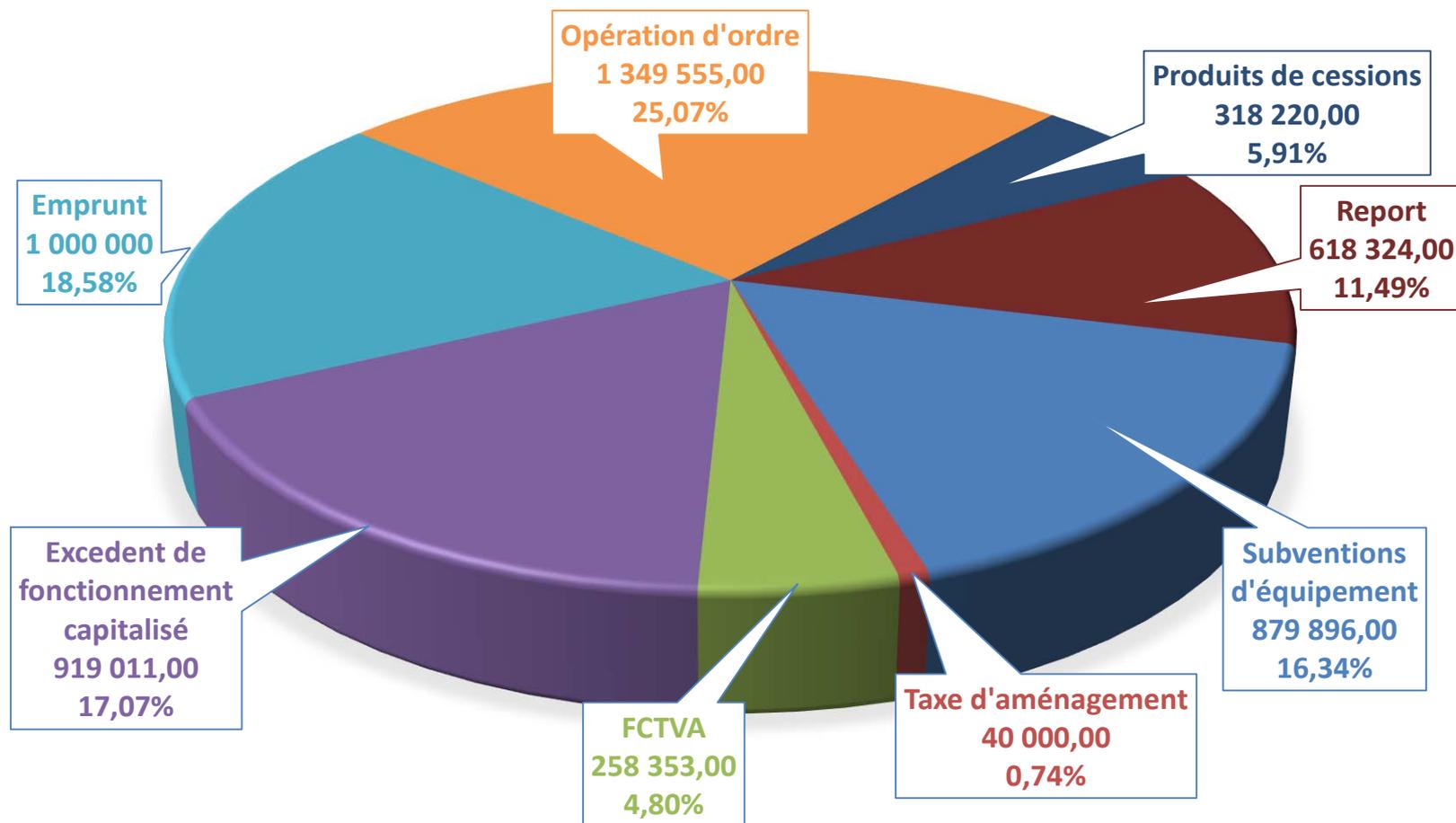
Dépenses de Fonctionnement 2015

Dépenses de Fonctionnement 2017

Recettes d'investissement en 2017

Total des recettes d'investissement 2017

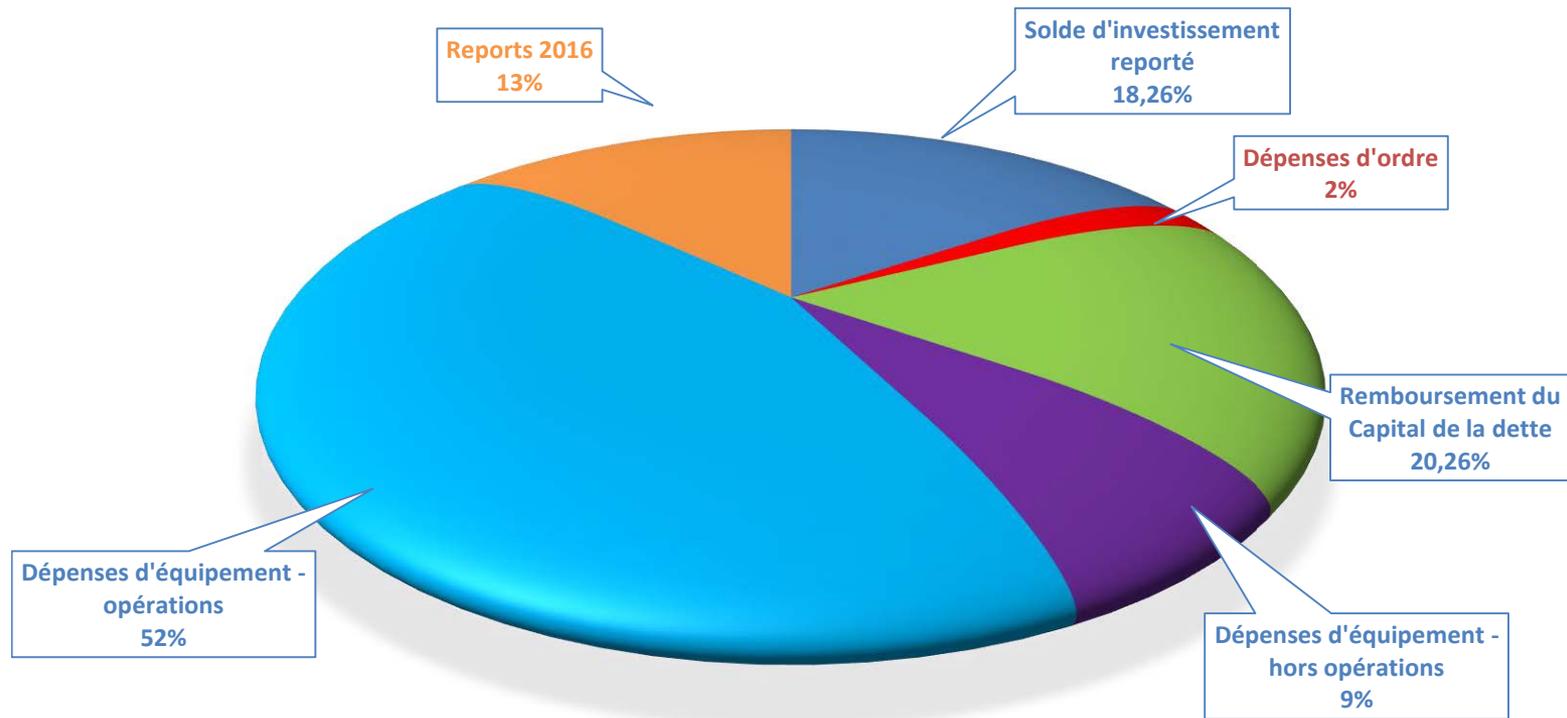
5 394 501 €



Dépenses d'investissement en 2017

Total des dépenses d'investissement 2017

4 585 312 €



Dépenses d'équipement 2017

Montant total 2017 : 2 822 422 €

